

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**29 avenue de Verdun**  
**63190 LEZOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**RÉUNION DU 05 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 05 mai, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle municipale « Le Lido » à Lezoux après convocations légales en date du 29 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme ANGELY Emmanuelle	M BOURNAT Christian
M GIRARD Jean-Baptiste	Mme BERNARD Célia
M BONNEMOY Clément	Mme PLOT Karine
Mme BEN SAAD Bérengère	M MINGAT Cyrille
M BERGAMI Gilles	M DOLCEMASCOLO CORRE Laurent
Mme MONTBRIZON Julie	M DAUDUIT Cédric
M PEYNON Daniel	Mme MONTAGNIER Patricia
Mme FORESTIER Annick	M MONEYRON Florent
M BEAL Philippe	M NUNEZ Estéban
M BOUFFANGE Jérôme	Mme REIS Martine
Mme PEREIRA Elsa	M BERNARD Bruno
M GLORIEUX Cyril	M EDOUARD Jean-Charles
Mme LEPIGEON Christelle	M FRASIAK Bernard
Mme TERRIER Charlene	M CARTERON Maurice
M BOUFFANGE Daniel	M DUPOUÉ Yannick
M CHAUVEAU Jean-François	M PLASSE Pierre
Mme NIGON Christine	Mme GONINET Laurence

Suppléants présents : Mr Patrice BLANC et Mr MORICONI Fabrice

Etaient représentés (procuration) :

- M CONSTANT Olivier donne pouvoir à M BOUFFANGE Jérôme

Absents : M BREUIL Lionel

**VOTE :    En exercice : 36        Présents : 34        Représentés : 1        Votants : 35**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Estéban NUNEZ, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : maison du tourisme livradois forez et entente « politique touristique du livradois-forez » - désignation des représentants

**MAISON DU TOURISME LIVRADOIS FOREZ ET ENTENTE  
« POLITIQUE TOURISTIQUE DU LIVRADOIS-FOREZ »  
DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

\*\*\*\*\*

- VU la délibération « Tourisme – Création d’un office de tourisme intercommunautaire et d’une entente intercommunautaire chargée de la définition d’une politique touristique commune – Approbation de la CCEDA » en date du 30 Janvier 2014 (OJ 24) ;
- VU la délibération du 13 décembre 2018, ayant pour objet la délégation de la compétence Tourisme à la Maison du tourisme et la désignation de représentants (OJ 29) ;
- VU les statuts de la CCEDA
- VU les élections municipales et communautaires de mars 2026
- VU la délibération N°20260505\_04 du conseil communautaire du 05 mai 2026

Monsieur le Président explique aux délégués que la CC Entre Dore et Allier a délégué à la Maison du tourisme du Livradois-Forez, office de tourisme intercommunautaire, la gestion des missions d’accueil, d’information, de promotion et de commercialisation touristique à l’échelle de la destination Parc naturel régional Livradois-Forez. Cela est défini dans le cadre d’une convention d’objectifs et de moyens.

Aussi, suite au renouvellement des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, il convient de désigner dans un premier temps, de nouveaux représentants de la communauté de communes à la Maison du tourisme pour suivre les missions déléguées :

- A l’Assemblée Générale de la Maison du tourisme :
  - M Cédric DAUDUIT
  - Mme Célia BERNARD
  - Mme Annick FORESTIER

D’autre part, il convient de désigner 3 représentants de la collectivité à l’Entente. L’Entente est une instance de concertation et de coordination des collectivités membres de l’office de tourisme intercommunautaire, qui définit les principes d’une politique touristique commune et parle d’une seule voix dans le cadre des relations avec l’office de tourisme intercommunautaire. L’entente a notamment vocation à définir les axes de travail communs, les priorités de développement touristique du territoire, les grandes orientations budgétaires en matière touristique.

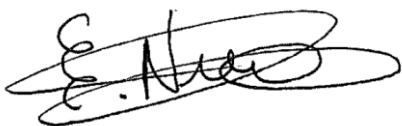
Par conséquent, il convient de désigner 3 représentants (dont le Président) comme suit :

- M Florent MONEYRON
- Mme Annick FORESTIER
- M Cédric DAUDUIT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE à :

- **28 Pour**
- **0 Contre**
- **7 Abstentions**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et publié à Lezoux, le 05 mai 2026  
Signé par Estéban NUNEZ,  
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme  
Fait et publié à Lezoux, le 05 mai 2026  
Signé par Florent MONEYRON,  
Président

